

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal de Floreffe fait savoir, qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme (3727).

Le demandeur est PAYSANS ARTISANS INVEST demeurant Rue Célestin-Hastir 107 à 5150 FLOREFFE.

Le terrain concerné est situé Rue Célestin-Hastir, 107 à 5150 Floreffe et cadastré division 1, section A n°883A.

Le projet consiste en la construction d'un hall de stockage.

L'annonce de projet est réalisée en vertu des articles : D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation ; R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;

Le dossier peut être consulté durant la période d'annonce au service communal d'urbanisme, rue Emile-Romedenne, 11 à 5150 Floreffe :

- Les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 ;
- Le(s) lundis sur rendez-vous (pris au plus tard 24 heures à l'avance) de 14 à 20 heures auprès du Conseiller en aménagement du territoire (081/44 71 25)

Date d'affichage de la demande	Période de transmission des réclamations et observations		Date de fin de l'annonce
3 septembre 2025	9 septembre 2025	23 septembre 2025	23 septembre 2025

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal, durant la période de l'annonce de projet en indiquant la mention PU 3727 AP

- soit par courrier ordinaire : Rue Emile-Romedenne 9 à 5150 Floreffe ;
- soit par courrier électronique : info.urbanisme@floreffe.be ;
- soit remises contre récépissé à un agent du service urbanisme dont les bureaux se trouvent rue Emile-Romedenne, 11 à 5150 Floreffe.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées sur rendez-vous pendant la même période ou lors du jour de clôture de l'annonce de projet de 10 heures à 11 heures à la maison communale de Floreffe, 9, rue Emile-Romedenne à Floreffe.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme Noémie GILLEMAN, architecte, et Mme Vanessa ORY, agent administratif au service urbanisme, tél. 081/39 55 94, dont les bureaux se trouvent à 5150 Floreffe, rue Emile Romedenne, 11.

Par le Collège communal,

**La Directrice générale,
Stéphanie DENIS**



**Le Bourgmestre,
Philippe VAUTARD**